

**Extrait N° 14 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 30 NOVEMBRE 2007

L'an deux mil sept, le trente novembre, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 22 novembre 2007 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 17.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone - M. AARON Jean Marc - M. GRONDIN Jules - Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René - Mme LAMOLY Viviane - Melle CADAS Virginie - Melle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle — M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. ABELARD Georges - M. DENNEMONT Jean Daniel* - Mme ZETTOR Jacqueline - M. HOARAU Alex - Mme GRONDIN Céline - M. RIVIERE Lucien - Mme CADERBY Armande - M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte - M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : Mme SERMANDE Philomène a donné mandat à Mme BAILLIF Line Rose - M. FRINGUE Mickaël a donné mandat à Mlle CADAS Virginie.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

- **M. DENNEMONT Jean Daniel est arrivé au moment de la discussion de la onzième affaire.**

& &
&

**AFFAIRE N° 14 / Cession foncière
- Parcelle AM 1474**

Par délibération en date du 29 septembre 2006, le conseil municipal autorisait le déclassement d'une superficie d'environ 80 m² à extraire du Chemin Merlo dans le cadre d'un échange à intervenir avec les époux GENGE afin que la SODEGIS puisse poursuivre la continuité du mail piéton jusqu'à la RD 11.

Le service des Domaines fixe la valeur vénale à **2 745 €**.

.../...

Pour permettre la régularité de la transaction par acte notarié, il est demandé au conseil :

- » d'autoriser la cession gratuite de la parcelle AM 1474 à la SODEGIS aux fins de réaliser un échange avec Monsieur Ludo GENGE
- » de prendre acte que les frais inhérents à la transaction sont à la charge de l'acquéreur
- » d'autoriser le Maire, ou en son absence le 1^{er} Adjoint, à signer l'acte notarié correspondant et tout autre acte relatif à cette affaire.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- » autorise la cession gratuite de la parcelle AM 1474 à la SODEGIS aux fins de réaliser un échange avec Monsieur Ludo GENGE
- » prend acte que les frais inhérents à la transaction sont à la charge de l'acquéreur
- » autorise le Maire, ou en son absence le 1^{er} Adjoint, à signer l'acte notarié correspondant et tout autre acte relatif à cette affaire.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Mairie des Avirons